

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29809**

Intitulé

Technicien des systèmes d'information et de communication

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Intérieur - Direction générale de la gendarmerie nationale	Responsable de la cellule certification/VAE Gendarmerie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique, 326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien des systèmes d'information et de communication exerce les activités suivantes:

- Concevoir, installer et mettre en oeuvre les matériels et logiciels des systèmes et sous-systèmes d'information et de communication de la gendarmerie
- Administrer et assurer la maintenance des matériels et logiciels des systèmes et sous-systèmes d'information et de communication de la gendarmerie
- Conseiller techniquement le commandement en matière de matériels et logiciels des systèmes et sous-systèmes d'information et de communication de la gendarmerie.

Les techniciens des systèmes d'information et de communication attestent des capacités suivantes: Concevoir des systèmes et logiciels (Analyser les besoins, développer le produit)

- Installer les matériels SIC (Appliquer une méthodologie d'installation et de technique d'atelier, assembler les différents composants matériels et logiciels d'un PC (systèmes d'exploitation, logiciels bureautique, messagerie, pilotes de périphériques, internet,...), installer tous les types de réseaux, tous postes de travail, des antennes et relais de télécommunication et des applications opérationnelles et de gestion, reproduire une configuration type de matériel et de logiciel, lire et comprendre les schémas des matériels électroniques, paramétrer un logiciel, mettre en oeuvre une application WEB)
- Régler et vérifier les matériels installés (Faire des tests de fonctionnement, mettre en oeuvre les moyens de mesures et de contrôle, interpréter les résultats)
- Sécuriser les matériels et les applications (Appliquer les moyens de prévention, appliquer les règles de maintenance préventive et corrective, protéger un système informatique, éviter les accidents du travail, initier une démarche de prévention et d'analyse des risques)
- Effectuer des opérations de maintenance des matériels SIC (Effectuer des opérations de maintenance en atelier ou sur site opérationnel, analyser les altérations d'une liaison radioélectrique, effectuer les opérations de mise en service, de mise hors tension, et de maintien en condition des alimentations de secours, assurer la veille technologique et mettre à jour la documentation technique)
- Administrer les matériels SIC (Décider de l'orientation à donner au matériel à réparer, mettre en oeuvre les procédures administratives de remplacement ou d'élimination des matériels et logiciels, assurer une traçabilité des matériels et logiciels, gérer les groupes et utilisateurs informatiques, définir et intégrer les nouveaux besoins des utilisateurs)
- Conseiller le commandement dans le domaine des SIC (Exploiter un dossier technique d'audit, procéder à des expertises techniques sur les matériels SIC, proposer des solutions fiables techniquement et financièrement raisonnables au commandement, rédiger un dossier technique pour un projet de construction de caserne, installation d'antenne, projet informatique,..., préparer et participer à des réunions en tant que spécialistes SIC)
- Former les utilisateurs (Former les utilisateurs à l'emploi des matériels et logiciel installés, sensibiliser les utilisateurs aux risques de contamination informatique)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les 1300 titulaires de la certification exercent au sein : Niveau organismes centraux et écoles : Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) sous-direction des télécommunications et de l'informatique (SDTI) à PARIS, Centre Technique de la Gendarmerie Nationale (CTGN) et Centre National de Formation aux Systèmes d'Information et de Communication de la Gendarmerie (CNFSICG) à Rosny-Sous-Bois (93)

Niveau région : bureaux des systèmes d'information et de communication (BSIC);

Niveau département : services techniques des systèmes d'information et de communication (STSIC);

Niveau outre-mer : services techniques des systèmes d'information et de communication (STSIC) des départements et collectivités territoriales d'outre-mer ;

spécialiste des techniques de systèmes d'information et de communication

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

I1307 : Installation et maintenance télécoms et courants faibles

Réglementation d'activités :

habilitation travaux en hauteur habilitation travaux électriques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'articule en deux parties distinctes : une période d'instruction académique à caractère général et technique, d'une durée de 10 mois, dispensée au centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG) (composantes n° 1 à 5).

une année de pratique opérationnelle en unité d'affectation s'ensuit et vise à placer le stagiaire dans des conditions de travail réelles, lui permettant de mettre en application les différentes techniques et connaissances acquises en formation (maintenance préventive et corrective des équipements - télécommunications, téléphonie, informatique, énergie secourue - installation et exploitation des matériels - pylône, station, véhicule, câblage, logiciels informatiques, maîtrise des techniques d'atelier).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> - président du jury : Un officier supérieur désigné par la sous-direction du personnel Membres internes : - officier, commandant le centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG) à Rosny-Sous-Bois (93), ou son représentant ; - officier, directeur du stage DTSIC . Membres externes : - vice-président du jury : colonel, chef du bureau de la sécurité et de l'architecture de la sous-direction des télécommunications et de l'informatique (conseiller technique SIC) ; - un personnel civil, externe à la gendarmerie nationale. - membres de la commission d'examen (composée de six (6) sous-commissions, représentée chacune par un officier et un sous-officier appartenant à la filière SIC)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	<ul style="list-style-type: none"> - président du jury : Un officier supérieur désigné par la sous-direction du personnel Membres internes : - officier, commandant le centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG) de l'école de gendarmerie du Mans, ou son représentant ; - officier, directeur du stage DTSIC . Membres externes : - vice-président du jury : colonel, chef du bureau de la sécurité et de l'architecture de la sous-direction des télécommunications et de l'informatique (conseiller technique SIC) ; - un personnel civil, externe à la gendarmerie nationale. - membres de la commission d'examen (composée de six (6) sous-commissions, représentée chacune par un officier et un sous-officier appartenant à la filière SIC)

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 février 2004 publié au Journal Officiel du 18 février 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 08 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien des systèmes d'information et de communication" avec effet au 21 novembre 2014, jusqu'au 08 février 2021.

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Coordonnateur maintenicien des systèmes d'information et de communication, avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2014.

Arrêté du 29 mai 2001 publié au Journal Officiel du 09 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme des télécommunications et de maintenance informatique'

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'CT2 Technique et exploitation radio'

Pour plus d'informations

Statistiques :

Formation sous statut élève: 2006: 38 2007: 39 2008: 38 2009: 37

VAE:

2006: 4 2007: 2 2008: 0 2009: 9

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau de la formation
35, rue Saint-Didier
75016 Paris Cedex 16

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG) à LE MANS (72000) (Centre technique de la gendarmerie nationale à Rosny sous-Bois (93) a/c de 11/2009)
niveau région: les bureaux des systèmes d'information et de communication (BSIG)
niveau département : les services techniques des systèmes d'information et de communication (STSIC)
organismes centraux : le centre technique de la gendarmerie nationale (CTGN) à Rosny-Sous-Bois (93) et la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)sous-direction des télécommunications et de l'informatique (SDTI)

Historique de la certification :

Anciens libellés : - CT2 Technique et exploitation radio (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)
- Diplôme des télécommunications et de maintenance informatique (Arrêté du 3 juillet 1997 publié au JO du 18 juillet 1997)

Certification précédente : Coordonnateur maintenicien des systèmes d'information et de communication